

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30.06.04 Convocation du 23.06.2004

Compte rendu affiché 7 juillet 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue: Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : MODIFICATION du TABLEAU
des EFFECTIFS**

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents :	23
votants	29

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, BOUREZG et BELLOT,

Mme BROSSARD par Mme WYMANN - Mme BERRA par M. FAURE - M. GOSSET par M. AUROY - M. FERNANDES par M. GONDELAUD - Mlle MILLET par M. MACHURAT - Mme LABASOR par M. BELLOT

Absents représentés :

Madame l'Adjointe déléguée rappelle que la prise en compte des missions actuellement assumées par l'accueil de la mairie impose de procéder à une modification du tableau des effectifs.

Elle indique qu'un poste permanent d'agent administratif à mi-temps *sur lequel est installé un agent à qui régulièrement des heures complémentaires sont demandées*, doit être transformé pour être remplacé par un poste d'agent administratif à temps complet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame le Maire-Adjoint et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Primitif 2004,
- Vu les dispositions réglementaires relatives au cadre d'emploi des agents administratifs,
- Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire,
- Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs de la commune :

Suppression	Création
1 poste d'Agent Administratif à 1/2 temps	1 poste d'Agent Administratif à temps complet

- Dit que la mesure est d'application immédiate,
- Dit que la dépense est prévue au chapitre 012 du budget communal,
- Autorise en conséquence Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Le MAIRE
Signé P. LAFFLY

Ainsi fait et délibéré à Neuville-sur-Saône, le 30 Juin 2004

Pour copie conforme,

Le Maire,

Par délégation, le Maire-Adjoint,
Jeannine BOUHEY,

Délibération certifiée exécutoire
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 12 juillet 2004
- de la publication le 13 juillet 2004
Fait à Neuville-sur-Saône le 12 juillet 2003